Familles en Suisse

RAPPORT SUR LES FAMILLES 2017



- ➤ Le rapport du Conseil fédéral a été écrit en réponse aux postulats 12.3144 Meier-Schatz du 14 mars 2012 et 01.3733 Fehr du 12 décembre 2001.
- Au niveau fédéral, la priorité va aux mesures permettant de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle, un objectif que la Confédération poursuit également dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Par ailleurs, elle adapte régulièrement le droit de la famille et le droit des successions à l'évolution des modèles familiaux, faisant ici usage de la compétence législative étendue qu'elle a dans ce domaine.
- > Le présent rapport se conclut par un avis du Conseil fédéral, qui confirme l'importance qu'il accorde au renforcement des moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle, objectif qu'il poursuit également dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. À cet égard, il donne la priorité à trois mesures : en premier lieu, la mise en place de deux nouveaux instruments financiers visant à réduire les frais de garde des enfants par des tiers et à améliorer l'adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des parents ; en deuxième lieu, la suppression de la pénalisation des couples mariés dans le cadre de l'impôt fédéral direct et, en troisième et en dernier lieu. le relèvement de la déduction admise au titre des frais de l'accueil extrafamilial sur le plan fédéral et cantonal, afin de réduire les incitations négatives du système fiscal sur l'exercice d'une activité lucrative et, par ce biais, d'encourager les deux conjoints à participer au monde professionnel.

Nouveaux Modes de Vie



- ➤ La moitié de la population vit dans des ménages composés au moins d'un parent et d'un enfant de moins de 25 ans. De ces ménages, trois sur quatre comptent un couple marié et leurs enfants communs, un sur sept est une famille monoparentale et un sur vingt est une famille recomposée. Dans les ménages de familles monoparentales, les enfants sont moins nombreux, et en moyenne, plus âgés que dans les ménages formés d'un couple et de ses enfants. Dans la classe d'âge des 13 à 17 ans, un enfant sur huit vit seul avec sa mère.
- ➤ Durant les dernières décennies, la part des ménages d'une personne et celle des ménages formés par un couple sans enfant ont augmenté parallèlement au vieillissement de la population et au recul du nombre moyen d'enfants par femme, alors que la part des ménages comptant au moins un enfant de moins de 25 ans a diminué, passant d'un ménage sur deux en 1970 à trois ménages sur dix pour la période 2012-2014. La composition des ménages a toutefois tendance à se stabiliser depuis le début du XXIe siècle.
- La majorité de la population vit en couple, et le mariage reste de loin le mode de relation le plus répandu.

ACTIVITÉ LUCRATIVE



ACCUEIL EXTRAFAMILIALE ET PARASCOLAIRE



AIDE NON RÉMUNÉRÉE



- Parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans, la quasitotalité des hommes exerce une activité lucrative, en règle
 générale à plein temps, alors que, chez les femmes, 86
 pourcent travaillent, dont environ 60 pourcent le font à
 temps partiel. Chez les femmes, le taux d'activité professionnelle ainsi que la part de celles qui travaillent à temps
 partiel varient en fonction de la situation familiale et de
 l'âge des enfants. Après la naissance de leur premier
 enfant, les femmes ayant une formation tertiaire reprennent plus souvent un emploi, mais plus souvent aussi à
 temps partiel, que les femmes qui ont un diplôme de degré
 secondaire II ou qui n'ont suivi que la scolarité obligatoire.
- Parmi les ménages comptant des enfants de moins de 13 ans, six sur dix ont recours à l'accueil extrafamilial et parascolaire. On observe en la matière des différences entre régions: dans les grandes agglomérations urbaines, les ménages font davantage garder leurs enfants, le plus souvent par une institution, tandis que dans les autres zones urbaines et les régions rurales, seule un peu plus de la moitié des ménages ont recours à une garde externe, et préfèrent pour ce faire les offres non institutionnelles. Les mères élevant seules leurs enfants ont un peu plus recours à l'accueil extrafamilial, en particulier aux offres institutionnelles, que les couples.
- Les échanges entre parents et enfants se poursuivent même une fois que les enfants, devenus adultes, ont quitté le domicile parental, le plus souvent sous forme d'aide non rémunérée (garde des enfants, prestations de soutien personnelles et aide au ménage) et de soutien financier. Si ces échanges se font surtout entre parents et enfants, l'aide non rémunérée et le soutien financier profitent aussi à d'autres proches.
- Les femmes fournissent davantage d'aide non rémunérée que les hommes (bien que ceux-ci, une fois à la retraite, compensent parfois cet écart entre les sexes en s'occupant de leurs petits-enfants). Elles le font un peu moins lorsqu'elles travaillent à plein temps. La part des hommes et des femmes qui aident gratuitement leur entourage augmente avec l'âge, et culmine chez les 64 à 80 ans. Au cours de leur vie d'adulte, un bon dixième des individus offre un soutien financier régulier à des proches.

DÉVELOPPEMENTS ACTUELS



Les dernières décennies ont certes amené une évolution de la structure familiale, mais certainement pas la dissolution supposée de la famille. Parallèlement aux transformations en cours, on observe certains éléments de continuité. Depuis quelque temps, les relations de couple et la famille connaissent un regain de valeur. Même dans une société dynamique et urbaine, les rapports familiaux occupent une place prépondérante. Dans un monde ressenti comme peu sûr, les relations familiales et le soutien qu'elles peuvent procurer regagnent leurs lettres de noblesse. Les scénarios d'individualisation de la société ou de dissolution du noyau familial au profit de modes de vie communautaires ébauchés dans les années 1970 et 1980 ne se sont pas réalisés.

Les parents élevant seuls leurs enfants ou vivant seuls constituent un groupe hétérogène. Ils ont toutefois en commun de devoir faire face à une accumulation de difficultés sociales. C'est en particulier le cas des mères vivant seules, qui constituent le groupe le plus important parmi les parents vivant seuls. Les mères vivant seules travaillent plus souvent que les mères en ménage avec un partenaire, ce qui représente pour elles une charge considérable de travail, à la fois familial et professionnel. En dépit de taux d'occupation généralement élevés, ces mères ont un revenu disponible plus faible que celles vivant avec un partenaire. Le risque de pauvreté en est accru d'autant et les conditions de logement des mères vivant seules sont le plus souvent assez mauvaises. En 2014. 21 % des parents vivant seuls et leurs enfants sont considérés comme exposés au risque de pauvreté.

RÔLE DES CANTONS



- L'analyse montre clairement que les rapports, les lignes directrices et les concepts élaborés par les cantons sur les familles jouent un rôle important dans le développement de la politique familiale. C'est plus particulièrement le cas dans les petits cantons ruraux qui ne disposent pas de grandes structures administratives spécialisées. Bien que les recommandations formulées dans un rapport ne remplacent pas le processus de décision politique, la rédaction d'un rapport peut déjà s'avérer déterminante pour dégager un consensus sur les mesures qui doivent être appliquées en priorité. Certains cantons qui ne jouaient pas un rôle actif dans la politique familiale avaient manifestement besoin d'acquérir au préalable une vue d'ensemble de la situation des familles et des prestations fournies par les communes et les organismes privés.
- Les analyses de situation offrent la possibilité d'asseoir l'élaboration de la politique familiale sur des données probantes. Identifier les besoins des familles permet de ne pas concevoir la stratégie cantonale sur la base d'une vision idéalisée de la famille qui ne tiendrait pas suffisamment compte des besoins des familles telles qu'elles existent. Une analyse de la situation étayée par des éléments factuels sensibilise également sur la diversité des conditions de vie des familles.
- La comparaison entre l'état des lieux publié en 2015 par la Confédération et les rapports élaborés par les cantons met en évidence une large concordance de vues concernant les défis de la politique familiale. Les priorités ne sont toutefois pas les mêmes, ce qui s'explique en grande partie par des compétences différentes. Des désaccords apparaissent de manière isolée lorsque des compétences fédérales empêchent les cantons de faire avancer des réformes qui leur semblent pertinentes, par exemple en ce qui concerne le passage à l'imposition individuelle des personnes mariées et l'introduction d'un congé parental ou d'un congé de paternité. Parmi les thématiques qui ne sont pas mentionnées dans le rapport du Conseil fédéral alors qu'elles occupent une place de choix dans les rapports des cantons figurent l'intégration des familles migrantes, les effets de seuil et les effets dissuasifs sur l'emploi liés aux prestations financières et aux tarifs échelonnés en fonction du revenu, les difficultés d'accès à certaines prestations en faveur des familles et

la promotion de l'égalité des chances pour les enfants, par exemple par le biais de l'encouragement de la petite enfance.

FAITS ET CHIFFRE



Les conclusions des études statistiques mentionnées ci-après sont particulièrement dignes d'intérêt eu égard à la politique familiale suisse :

- Si les modes de vie des familles se sont diversifiés au cours des dernières décennies, la tendance à la pluralisation des modèles familiaux est toutefois modérée. Les modes de vie autres que la vie de couple et la famille nucléaire se sont peu développés pendant cette même période. Par conséquent, le droit de la famille et le droit des successions n'appellent aucune réforme radicale, mais plutôt des adaptations modérées et régulières.
- La majorité des personnes touchées par la pauvreté en Suisse sont toujours les familles nombreuses et les femmes élevant seules leurs enfants. Ces dernières sont non seulement confrontées à la pauvreté matérielle dans une mesure supérieure à la moyenne, mais elles cumulent également les problèmes sociaux. À tous les niveaux de l'État, les acteurs sont donc appelés à poursuivre leurs efforts pour prévenir et combattre la pauvreté des familles. Une mesure importante à cet égard est le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, mis en oeuvre conjointement par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, ainsi que par les partenaires sociaux et par des organisations non gouvernementales, de 2014 à 2018.
- En ce qui concerne la participation des couples à la vie active, la situation a nettement évolué : le modèle traditionnel de l'homme qui subvient aux besoins du ménage (homme travaillant à 100 %, femme au foyer) a cédé la place au modèle dit modernisé (homme travaillant à 100 %, femme travaillant à temps partiel). Le défi consistant à concilier les tâches familiales et les exigences professionnelles, engendré par ce nouveau modèle, reste un problème pour de nombreuses familles, malgré le développement des offres d'accueil extrafamilial pour enfants. D'autres mesures sont nécessaires de la part de la Confédération, des cantons, des communes, des employeurs et des organisations privées pour améliorer les moyens de concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

Berne, 08.12.2017